



DEAUVILLE 1928 YACHT CLUB

AVIS DE COURSE

VOILES CLASSIQUES DE DEAUVILLE

Du 25 au 27 août 2017 à Deauville

Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe ou de série,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les concurrents sont tenus d'arborer sur leur bateau la publicité choisie par l'organisation. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.

Tous les bateaux des classes engagées devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. Chaque bateau doit avoir un équipage composé d'au moins deux personnes ; les solitaires ne sont pas admis.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes ou séries suivantes :

1. Yachts classiques

- **Classe 1** : Yachts conçus avant le 31 – 12 – 1978, et construits à l'unité ou en série limitées non industrielles conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis-à-vis de l'état d'origine. (Par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau, des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure ou du gréement)
- **Classe 2** : Yachts conçus avant le 31/12/1978 et construits à l'unité ou en séries limitées non industrielles conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis-à-vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisés d'après des plans établis avant le 31/12/1978.
- **Classe 3** : Yachts conçus entre le 31/12/1968 et le 31/12/1978 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le



DEAUVILLE 1928 YACHT CLUB

31/12/1975 conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement « dans l'esprit » des yachts classiques sont incorporés à cette classe

Ne peuvent participer aux Voiles Classiques de Deauville, les bateaux utilisant des matériaux composites pour les voiles, les mâts et les bômes. Les voiles autorisées doivent être fabriquées par assemblage de panneaux visiblement tissés-carrés et les mâts/bômes ne peuvent être qu'en bois, aluminium ou acier.

2. *Quillards de régates* : voiliers de jauges métriques ou de Séries (Dragon, Requin, Star, Aile, 12m² du Havre, etc...) dont les règles de jauge ou les plans originaux ont été publiés avant le 31/12/1978. Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs séries. Par exception à la règle ci-dessus, les Monotype 7.50 sont également admis.
3. *Yachting léger* : séries dont les règles de jauge ou les plans originaux ont été publiés avant le 31/12/1978 et voiliers d'esprit classiques construits après le 31/12/1975 dans l'esprit de la belle plaisance (Joli Morgann, Tofinou, Cormoran, Hirondelle, MMM, etc...). Ces bateaux sont conformes aux règles qui gèrent leurs séries.

3.4 Les inscriptions s'effectueront de la manière suivante, avant le mercredi 22 août 17h00, soit en retournant le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété des coordonnées de l'équipage et accompagné du règlement, soit en s'inscrivant directement en ligne www.deauvilleyachtclub.fr, rubrique Les régates, Enregistrement en ligne.

Le paiement peut également se faire par virement bancaire en précisant bien le nom du bateau.

Crédit Maritime - Deauville

Code Banque : 17149 Code Guichet : 40200 N° de compte : 76001164815 Clé :71

IBAN : FR76 1714 9402 0076 0011 6481 571

BIC/SWIFT : CCBPFRPP149

3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

1. leur licence Club FFVoile mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable
2. d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
3. pour les non licenciés FFVoile, ils pourront acquérir une licence « journalière » au Deauville Yacht Club mais seront tenus de fournir à l'appui de cette souscription le même type de certificat médical que ci-dessus pour les licences « Adhésion » ou « Pratique ».
4. une autorisation parentale pour les mineurs
5. si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
6. le certificat de jauge ou de conformité.
7. l'assurance de leur bateau et de responsabilité civile avec une couverture à hauteur 1.5 million d'euros.

3.6 Composition des équipages – déclaration de partance :

1. La liste complète des équipiers potentiels doit figurer sur le bulletin d'inscription.
2. La rotation d'équipiers est autorisée. Chaque jour, en remplissant la feuille de partance, le chef de bord devra déclarer dans cette liste les équipiers de son choix embarqués à concurrence du nombre d'équipiers prévu par les règles de sa classe/série.



DEAUVILLE 1928 YACHT CLUB

3.7 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau, conformément à la règle 76 des Règles de Course à la Voile.

4. DROITS A PAYER

Pour tous les bateaux, les droits d'inscription sont :

- Bateau à 2 personnes à bord : 40 €
- Bateau à 3 personnes à bord : 55 €
- Bateau à 4 personnes à bord : 70 €
- Bateau à 5 personnes à bord : 85 €
- Bateau à 6 personnes et plus à bord : 100 €

Ce montant comprend : les places dans le port du 19 août au 2 septembre, les grutages, le stationnement des remorques ainsi que la participation aux cocktails de bienvenue et de la remise des prix.

Il ne comprend pas le repas des équipages qui est de 20€ par personne, avec vin ainsi que les paniers repas (8 euros par personne). Les personnes qui accompagnent un équipage peuvent participer au dîner des équipages pour un supplément forfaitaire de 20€ par personne, mais le nombre de places au dîner des équipages étant limité, la priorité sera donnée aux régatiers.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

- Jeudi 23 août de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 19h

5.2 Jours de course : Date & Heure du 1er signal d'avertissement

- Vendredi 25 août : 11h00 suivant pavillonnerie
- Samedi 26 août : 12h30 suivant pavillonnerie
- Dimanche 27 août : 12h15 suivant pavillonnerie

5.3 Programme à terre : voir annexe

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront distribuées lors de la confirmation des inscriptions et affichées sur le tableau officiel.

7. LES PARCOURS

7.1 Selon les catégories, classes ou séries, les parcours seront de type "banane", " triangle " ou "côtier".

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

7.3 Le PC course est situé au Club House du DEAUVILLE YACHT CLUB.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.



DEAUVILLE 1928 YACHT CLUB

9.2 - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.4 Pour les Quillards de régates : un classement séparé sera établi par classe/série à partir de 4 concurrents.

9.5 Les Yachts classiques seront classés suivant la Jauge Classique Handicap (JCH) ou Osiris.

9.6 L'organisateur se réserve le droit de regrouper éventuellement dans un même groupe les bateaux qui n'atteindraient pas ce chiffre (ex : Dragon bois et Requin bois).

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix, sans valeur marchande significative, seront remis aux vainqueurs des différents groupes de classement. En fonction du nombre de bateaux, groupes et séries, des classements par extraction pourront être réalisés.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

DEAUVILLE YACHT CLUB – Quai de la Marine – 14800 Deauville

Tél. : 02 31 88 38 19 – deauville.yacht.club@wanadoo.fr - www.deauvilleyachtclub.fr